Image not found or type unknown

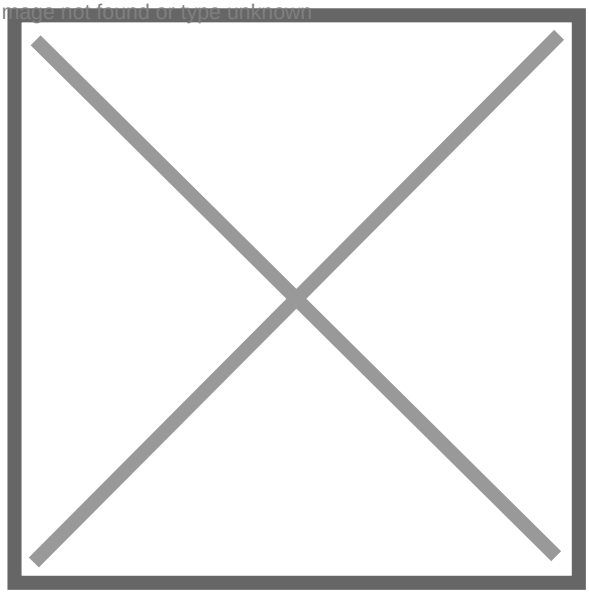

Fuite d'eau qui paye la facture des réparations

Par **guillemot**, le **26/01/2011** à **18:17**

Bonjour,
j'ai constaté une fuite d'eau dans mon garage entre l'arrivée et la vanne pour fermer les eau.
j'ai donc informé mon propriétaire, et lui ai demandé si il pouvais me donner le nom d'un plombier (celui qui a fait la construction car la maison a un peut plus de 2 ans).
il m'a répondu que non il ne savait pas et que je devait en trouver un.
le plombier arrive donc et me fait un devis de 80 euros.
j'appel de suite mon propriétaire et lui demande si il est d'accord ? et la il me répond que c'est à moi de payer les réparations...
donc ma question est qui paye les réparations de cette fuite?
pas de surconsommation car je m'en suis apperçue tout de suite.
merci de me répondre...
cdt

Par **chris_ldv**, le **26/01/2011** à **18:27**

Bonjour,

Si la fuite est due à un joint défectueux qu'il est nécessaire de remplacer c'est au locataire de payer.

Si par contre la fuite a une autre cause (tuyau endommagé du fait de l'usure normale

notamment) [s]autre qu'un accident[/s], c'est au bailleur de payer la réparation.

Cordialement,

Par **guillemot**, le **26/01/2011** à **18:40**

c'est la vanne qui c'est fendu. alors qui est-ce qui paye?
avez vous un texte de loi pour que je lui apporte la preuve sinon il ne veut pas payer.
et merci de m'avoir répondu.

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **19:10**

La loi dit que le locataire ne doit que les menues réparations et l'entretien.
La jurisprudence, le bon sens, (donc pas de texte réel) disent qu'un robinet est à la charge du bailleur, donc forcément une vanne

Par **chris_ldv**, le **26/01/2011** à **19:31**

Bonjour,

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148&dateTexte=20110126

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés